



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 février 2026

REMISE DU RAPPORT « LOGISTIQUE URBAINE DURABLE 2025 » AUX MINISTRES SERGE PAPIN ET PHILIPPE TABAROT

Ce rapport, remis au ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l’Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d’Achat et au ministre des Transports par Anne-Marie Idrac et Anne-Marie Jean, offre un diagnostic précis des défis encore à venir de la logistique urbaine et dessine une feuille de route ambitieuse renouvelée pour en faire une fonction pleinement reconnue des politiques territoriales.

Cinq ans après un précédent rapport qui avait offert un panorama général du secteur, des avancées sont en place, à travers notamment le verdissement des flottes routières, des expérimentations de solutions multimodales, l’émergence de nouveaux modèles de relations entre acteurs des chaînes logistiques et l’essor de la cyclologistique, qui doivent encore être renforcées.

Pour poursuivre la dynamique à l’œuvre, le rapport émet 15 nouvelles recommandations regroupées en cinq leviers de transformation : gouvernance, formation, connaissance, foncier et déploiement opérationnel. Trois chantiers prioritaires vont être lancés immédiatement :

- Définir les bases de la gouvernance nationale de la logistique urbaine : les services des deux ministères piloteront ces travaux en associant l’ensemble de l’écosystème (collectivités et acteurs économiques) avec comme objectif d’aboutir à un schéma d’organisation pour septembre 2026 ;
- Développer d’ici la fin de l’année une méthodologie adaptée aux besoins des collectivités pour mieux caractériser le foncier logistique existant sur leur territoire, anticiper les nouveaux besoins et les mutations nécessaires afin de mieux répondre aux enjeux de la logistique dans la planification urbaine ;
- Poursuivre et amplifier le déploiement de DiaLog - outil développé par l’Etat permettant la digitalisation de la réglementation en matière de circulation routière - sur l’ensemble du territoire ;

En parallèle, la politique d’innovation pour la logistique urbaine durable s’inscrit en articulation étroite avec le programme national « Logistique 4.0 » de France 2030, lancé en juin 2025, qui soutient la digitalisation, la décarbonation et la résilience des chaînes logistiques. Les projets financés par ce programme sont ainsi conçus pour faire émerger, dans les territoires, une logistique urbaine modernisée au service des collectivités, des opérateurs économiques et de la transition écologique.

Le Gouvernement travaille également à affiner la trajectoire et à renforcer la lisibilité des financements dédiés à la logistique urbaine au-delà de 2026, en particulier ceux issus des dispositifs de certificats d'économies d'énergie (CEE). Ces éléments ont vocation à être partagés plus généralement avec l'ensemble de la filière à l'occasion d'un comité interministériel de la logistique (CILOG) au printemps 2026 qui sera également l'occasion de valoriser les avancées en termes de décarbonation, compétitivité et innovation des chaînes logistiques.

Anne-Marie Jean déclare : « *La logistique urbaine ne peut plus être considérée comme un sujet technique ou sectoriel : elle est devenue structurante pour l'avenir et la qualité de vie des villes. C'est pourquoi nous proposons de renforcer la formation des élus et techniciens des collectivités, afin de mieux outiller les acteurs publics. Il s'agit également de progresser en matière de gouvernance et de développer le dialogue public-privé à l'échelon local comme au niveau national.* »

Anne-Marie Idrac complète : « *Une logistique performante est un gage de compétitivité pour toute l'activité économique d'un territoire. Nos travaux montrent la nécessité de s'appuyer sur la co-construction entre acteurs publics et acteurs économiques. Il s'agit désormais de reprendre la main, pour passer d'une phase de montée en puissance à une phase de déploiement et de pérennisation des actions engagées.* »